

**Compte rendu du Conseil Municipal de Vauxaillon**  
**Séance du lundi 6 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 6 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 par voie numérique par Le Maire Patrick Lejeune.

**Présents :**

Mmes Céline Franko	MM Patrick Lejeune
Déborah Laselle	Geoffrey Auxenfants
Edith Poletz	Sacha Culpin
Virginie Ratajczyk	Damien Doussin
Emilie Wullus	Thierry Morin
	Lucien Thiry

**Absents excusés**

M Marc BRACONNIER, pouvoir à Mme Céline Franko  
M Arnaud LEJEUNE, pouvoir à M Sacha Culpin  
M Jean- Pierre LELIÈVRE, pouvoir à M Damien Doussin  
Mme Pauline VAQUE, pouvoir à M Geoffrey Auxenfants

**Nombre de membres**

En exercice 15  
Présents 11  
Votants 15

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Céline Franko accepte la fonction de secrétaire de séance.

**L'ordre du jour :**

Le Maire ouvre la séance à 19h00. Après lecture du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, aucune remarque n'ayant été formulée, il est proposé de signer le compte-rendu.

**1) Indemnités du Maire et des adjoints.**

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,  
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de 2 adjoints au Maire,

Considérant que la commune compte 540 habitants,

Considérant que pour une commune de plus de 500 habitants le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant que pour une commune de plus de 500 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Maire décide d'appliquer le taux maximum des indemnités du Maire et des adjoints :

- 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Soit pour le Maire : 1567 € brut mensuel à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

	% de l'indemnité (en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel
Le Maire	40.3%	1567€

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
Soit pour les 2 adjoints : 416 € brut mensuel par personne, à compter du 1 juillet 2020

	% de l'indemnité (en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel
1 <sup>er</sup> adjoint	10.7 %	416 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	10.7 %	416€

Cette proposition est adoptée à 14 voix pour et une voix contre.

## **2) Election des représentants de la Communes à la Communauté de Commune.**

Le Maire propose d'élire le délégué titulaire et son suppléant à la Communauté de Commune « Picardie des châteaux »

M Patrick Lejeune (titulaire) et M Marc Braconnier (suppléant) sont élus à l'unanimité.

## **3) Election des délégués USEDA.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner deux délégué(e)s de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus. Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s. Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de son Maire, après avoir pris connaissance des candidatures décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

M Marc Braconnier et Mme Virginie Ratajczyk sont élus à l'unanimité

## **5) Election des délégués SIDEN SIAN .**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune connue au premier janvier 2020 inférieure à 5.000 habitants (recensement INSEE 2017),

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Eau Potable**",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, ayant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 une population inférieure à 5.000 habitants, doive procéder à la désignation pour la compétence "**Eau Potable**" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

**Mme Deborah Laselle est élue à l'unanimité** comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Eau Potable", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Défense Extérieure Contre l'Incendie**",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence "**Défense Extérieure Contre l'Incendie**" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

**M Sacha Culpin est élu à l'unanimité** comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

#### **6) Election des délégués C.S.S (Eco-pôle Allemant) (titulaire et suppléant).**

Le maire propose d'élire le délégué titulaire et son suppléant à la commission de suivis de Site d'enfouissement Sitra Dectra de Vauxaillon.

Mme Edith Poletz ( titulaire ) et M Lucien Thiry ( suppléant) sont élus à l'unanimité

#### **7) Election du correspondant « défense ».**

Le maire propose d'élire le délégué titulaire en charge des relations entre la Commune et le Ministère de la défense pour la durée du mandat.

Mme Emilie Wullus est élue à l'unanimité.

#### **8) Commission électorale**

Le Maire propose d'élire le Conseiller Municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Madame Céline Franko est élue à l'unanimité.

#### **9) Installation des commissions internes**

<b>Intitulé</b>	<b>Membres</b>
<b>Commission Décisionnelle</b> Etude des propositions/idées Participation de la population	Totalité du conseil municipal
<b>Commission École</b> Affaire scolaire, périscolaire et cantine	Emilie Wullus
	Damien Doussin
	Edith Poletz
	Virginie Ratajczyk
<b>Commission Travaux, voirie &amp; Sécurité</b> Voiries Signalisation routière Sécurité des biens et personnes	Emilie Wullus
	Geoffrey Auxenfants
	Thierry Morin

<b>Commission Verte</b> Chemins ruraux Etang Environnement	Thierry Morin
	Edith Poletz
	Arnaud Lejeune
	Deborah Laselle
	Damien Doussin
	Sacha Culpin
<b>Commission Patrimoine Communal</b> Mairie, église, cimetièrre, cantine, bien immobiliers et mobiliers	Céline Franko
	Virginie Ratajczyk
	Sacha Culpin
	Damien Doussin
<b>Commission des Finances</b> Elaboration du budget Devis et facturation Surveillance financière Ressources humaines	Pauline Vaque
	Edith Poletz
	Geoffrey Auxenfants
	Emilie Wullus
	Deborah Laselle
	Virginie Ratajczyk
<b>Commission Fêtes et Cérémonies</b> Fêtes patronales Manifestations sportives Cérémonies officielles Evénements divers. Achats extérieurs.	Arnaud Lejeune
	Pauline Vaque
	Céline Franko
	Sacha Culpin
	Thierry Morin
	Virginie Ratajczyk
	Geoffrey Auxenfants
<b>Commission appel d'offre pour les marchés de plus de 40 000€</b>	Damien Doussin
	Virginie Ratajczyk
	Geoffrey Auxenfants
<b>Commission Conseiller Impôt Direct</b>	Arnaud Lejeune (titulaire)
	Deborah Laselle (titulaire)
	Céline Franko (titulaire)
	Geoffrey Auxenfants (suppléant)
	Damien Doussin (suppléant)
	Virginie Ratajczyk (suppléant)
	Sacha Culpin (suppléant)
	Edith Poletz (suppléant)
	Emilie Wullus (suppléant)
<b>Commission Information et Communication</b> Gestion site internet Infos Mairie Panneau d'information	Arnaud Lejeune
	Geoffrey Auxenfants
	Deborah Laselle
	Céline Franko

Le maire et les 2 adjoints sont inscrits dans l'ensemble des commissions

## **9) Questions diverses.**

Le Maire souhaiterait que l'info mairie soit distribué par les conseillers Municipaux avec une répartition par rues du village.

M Marc Braconnier demande si on pourrait élire un référent sanitaire en cas de nouvelle crise pour être opérationnel afin de gérer les masques et autres matériels.

Il souhaite étudier la charge de travail de l'employé communal « espaces verts » afin d'étudier l'éventualité d'embaucher un apprenti ou de prendre un stagiaire longue durée.

M Edith Poletz souhaite évoquer des dossiers en cours. Premièrement, la fourniture par la mairie de poteaux pour installer les panneaux réalisés par l'association des Randonneurs de l'Ailette sur le chemin de mémoire. Deuxièmement, un dossier piscine avec partenariat avec le Dôme de Laon pour permettre à des enfants de l'école de bénéficier de leçons pour apprendre à nager. La mairie paye 10 leçons et c'est aux parents d'emmener leurs enfants. Troisième point, sa belle-mère Marguerite Poletz souhaiterait pouvoir organiser une exposition de peinture dans l'église en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.